

ENTENTE

DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL



Appel de candidatures

Murale de La Bordée

La Ville de Québec, en collaboration avec La Bordée, fait appel aux artistes visuels professionnels de son territoire pour la réalisation de la prochaine murale imprimée qui occupera la façade sud du théâtre. Situé au cœur du quartier Saint-Roch, le mur disponible jouit d'une grande visibilité, dans un secteur achalandé du centre-ville. Les artistes sont invités à proposer une œuvre existante de leur corpus pouvant être mise en valeur dans ce contexte.

Cet appel de candidatures vise à :

- Mettre en lumière la production des artistes visuels de Québec
- Enrichir le paysage urbain et contribuer à l'attractivité de la ville
- Offrir aux citoyens une fenêtre sur l'art
- Faire rayonner de l'extérieur la vocation artistique d'une institution culturelle
- Créer des liens entre les disciplines artistiques et les acteurs du milieu culturel

Cet appel de candidatures est lancé dans le cadre du programme de murales et de vidéoprojections architecturales, financé par l'Entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec.

CONTEXTE DU PROJET

La Bordée

En 2019, La Bordée dote le mur sud du théâtre d'une structure permettant l'installation d'une première murale imprimée. Depuis, une œuvre a été offerte au quartier chaque année dans le but d'établir des liens avec la communauté et, comme au théâtre, de susciter des émotions, de nourrir des réflexions et d'entamer des conversations.

Fondée en 1976 par des finissants du Conservatoire d'art dramatique de Québec, La Bordée a œuvré pendant plus de 25 saisons dans le Vieux-Québec avant d'inaugurer, en mars 2002, un nouvel édifice situé sur la rue Saint-Joseph. Propriétaire de son lieu de création et de diffusion, le théâtre fait alors partie intégrante du plan de revitalisation du quartier Saint-Roch. Le bâtiment comprend une salle de spectacle de 350 sièges, une salle de répétition multifonctionnelle, ainsi qu'un espace administratif.

La Bordée présente annuellement une programmation régulière de cinq spectacles dans une salle qui favorise la proximité du public avec les artistes. Le théâtre participe à la diffusion de plusieurs productions et crée des partenariats avec des compagnies de théâtre reconnues et issues de la relève.

La saison 2025-2026 se déclinera sur le thème *Demain sera fait d'autres choses*, que La Bordée définit ainsi :

Alors que tout change à une vitesse fulgurante, il est maintenant à nous d'imaginer les possibles, de lutter pour un avenir plus prometteur et de redéfinir notre identité collective afin de pouvoir avancer ensemble : nous rassembler, porter un regard lucide sur ce qui nous attend et choisir, en communauté, la direction à prendre.

Le site d'implantation de l'œuvre murale

L'œuvre prendra place au cœur du [quartier Saint-Roch](#)¹. Figurant parmi les quartiers les plus denses de la ville, Saint-Roch se distingue par sa mixité sociale. Des institutions d'enseignement, des commerces, des entreprises, de nombreux organismes communautaires ainsi que des lieux culturels, tels que La Bordée, y ont pignon sur rue.

Le bâtiment qui abrite La Bordée, situé au 315, rue Saint-Joseph, présente une façade aveugle munie d'une structure permettant l'accrochage d'une murale monumentale. Le mur s'ouvre sur le quartier et tout le quadrilatère. Situé au coin des rues Dorchester et Notre-Dame-des-Anges, il est visible depuis le boulevard Charest, artère achalandée du quartier, et fait face à l'édifice de la Fabrique, qui abrite l'École d'art de l'Université Laval (annexe 1).

Spécifications techniques

La structure d'accrochage de la murale mesure 48 pieds x 60 pieds (format 8 x 10). L'intérieur de la structure est composé de montants afin d'y fixer 7 bandes de 48 pieds x 8,5 pieds. L'œuvre murale sera donc imprimée en 7 parties sur une toile de type Mesh avant d'être fixée à la structure.

L'artiste sélectionné devra transmettre un fichier numérique pour impression en format PDF ou EPS. La résolution de l'image devra être d'au moins 125 DPI.

Programme de l'œuvre

L'œuvre sélectionnée sera reproduite et fixée au mur identifié à l'annexe 1. L'œuvre à imprimer peut être une peinture, une photographie ou toute œuvre en deux dimensions existante dans le corpus de l'artiste et pertinente dans le contexte du quartier. L'œuvre devra se déployer sur l'ensemble de la surface prévue. Elle devra s'intégrer à son environnement, donner une nouvelle identité au secteur et proposer une expérience aux citoyens de tous les milieux qui fréquentent le quartier.

L'œuvre devra aussi :

- Être de facture contemporaine (actuelle)
- Être significative pour les gens qui habitent ou travaillent dans le quartier
- Considérer les différents points de vue permettant l'appréciation depuis le boulevard Charest Est et la rue Dorchester par des citoyens qui sont en partie en mouvements
- Ne nécessiter aucun éclairage d'appoint

L'artiste peut, s'il le souhaite, s'inspirer de la vocation du bâtiment ou de la programmation 2025-2026 de La Bordée dans le choix de l'œuvre proposée. Le cas échéant, elle devra du même coup être pertinente et significative dans le contexte du quartier.

BUDGET

L'artiste dont l'œuvre sera retenue recevra 7 000 \$ qui inclura :

- Les honoraires pour le suivi du projet et sa présence à l'inauguration
- La transmission du fichier numérique de l'œuvre pour impression
- Les droits de diffusion pour 12 mois sur le mur de La Bordée
- Les redevances pour la diffusion de l'œuvre dans la vidéo de présentation
- Les redevances pour la diffusion de l'œuvre (photo et vidéo) sur les sites Internet et les réseaux sociaux de la Ville de Québec et La Bordée
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination
- Les dépenses relatives aux déplacements

La Bordée coordonnera l'impression et l'installation de l'œuvre ainsi que la diffusion du projet.

¹ [Information additionnelle sur le quartier : Ville de Québec](#) et [Encyclopédie de l'Amérique française](#).

CALENDRIER

Lancement du concours par avis public	9 avril 2025
Date limite de dépôt des propositions	7 mai 2025
Rencontre du comité pour le choix de la proposition	semaine du 12 mai 2025
Rencontre avec l'artiste choisi	semaine du 16 juin 2025
Dépôt du fichier numérique de l'œuvre	semaine du 4 août 2025
Impression de l'œuvre	semaine du 11 août 2025
Installation de l'œuvre	semaine du 18 août 2025
Inauguration de l'œuvre	17 septembre 2025

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Les artistes professionnels souhaitant participer à cet appel de candidatures doivent transmettre les documents suivants :

- **Fiche d'identification** disponible sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante : ville.quebec.qc.ca/murales.
- **Proposition d'une œuvre 2D existante**, en format numérique dans en bonne résolution. L'image numérique ne doit pas dépasser 5 Mo.
- **Illustration de l'intégration de l'œuvre dans son environnement** (sous forme de dessin ou de montage photographique). L'image ne doit pas dépasser 1,5 Mo.
- **Description de l'œuvre** (un maximum de 2 pages en format lettre), présentant le thème, l'interprétation, la technique et l'intégration au site.
- **Démarche artistique** (maximum d'une page en format lettre).
- **Curriculum vitae** (maximum de cinq pages en format lettre).
- **Dossier visuel** d'un maximum de 5 images numériques qui sont significatives au regard du présent appel de propositions, accompagnées d'une liste descriptive détaillant, pour chacune d'entre elles : le titre, l'année de réalisation, les dimensions (mesures métriques seulement), les matériaux. Chaque image numérique ne doit pas dépasser 1,5 Mo.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'artiste demandeur doit :

- Déposer sa demande en son nom propre.
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Résider à Québec (une preuve de résidence est requise : photo du permis de conduire, copie récente d'une facture d'électricité ou de câblodistribution portant l'identité et l'adresse de l'artiste).
- Se déclarer artiste professionnel au sens de la loi sur le statut de l'artiste, c'est-à-dire qu'il doit :
 - créer des œuvres ou pratiquer un art à son propre compte;
 - avoir une reconnaissance de ses pairs;
 - diffuser publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte reconnu par ses pairs;
 - posséder un parcours académique ou un parcours professionnel qui vient confirmer sa compétence dans son champ d'activité.

CRITÈRES

Les propositions seront analysées par le comité d'œuvres murales de la Ville de Québec auquel se joindront deux membres de l'équipe de La Bordée. Les critères sont les suivants :

- Qualité artistique
- Intégration dans l'espace d'implantation (urbain et citoyen)
- Créativité et originalité de la démarche artistique
- Impact visuel positif de l'œuvre murale

DÉPÔT D'UN PROJET

La date de dépôt pour cet appel de candidatures est fixée au **7 mai 2025 à 23 h 59**.

Les demandeurs doivent transmettre tous les documents requis à artpublic@ville.quebec.qc.ca

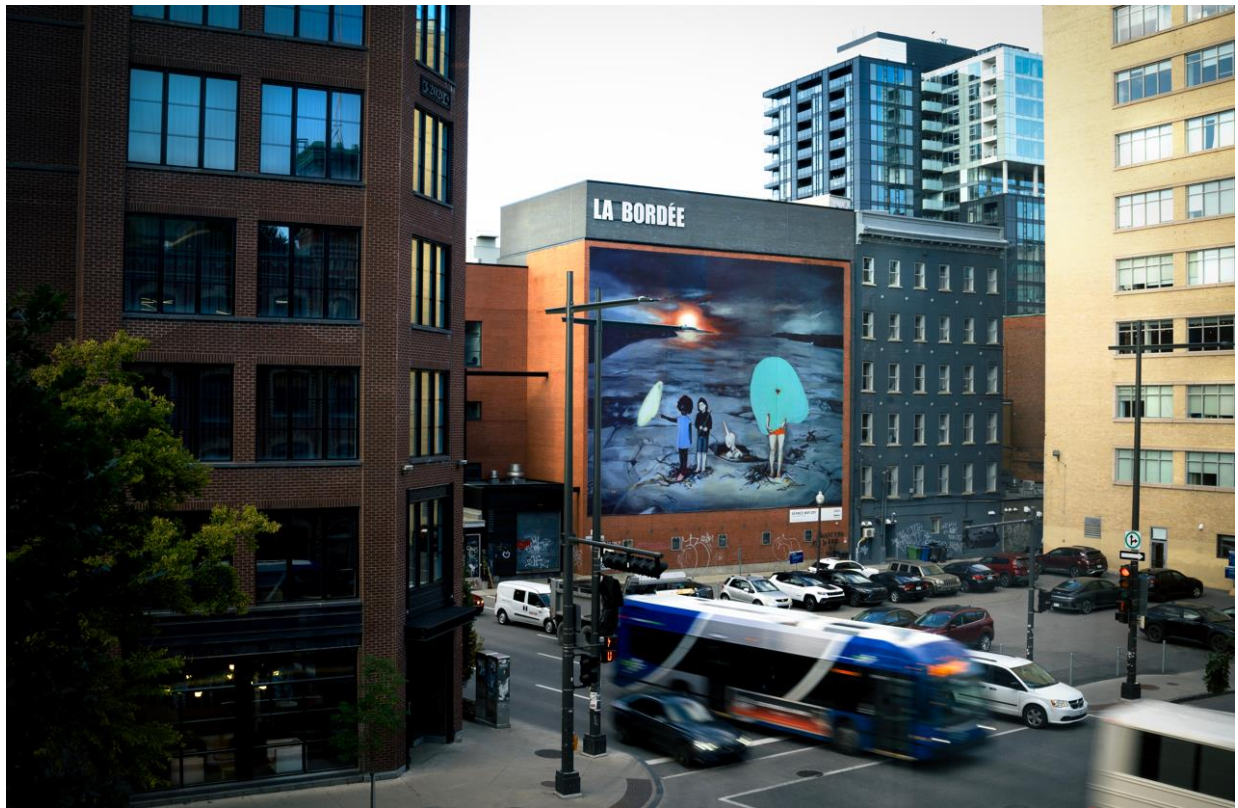
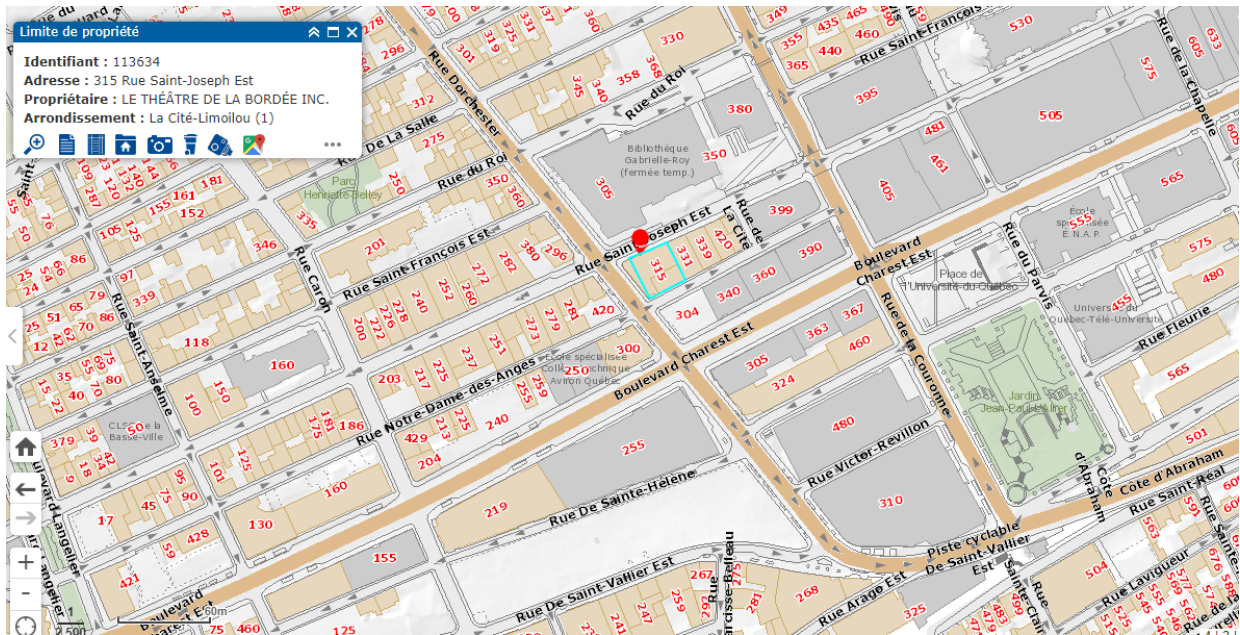
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Isabel Gagnon, conseillère en art public et en culture
Service de la culture et du patrimoine
Ville de Québec
isabel.gagnon@ville.quebec.qc.ca

Annexe 1

Site de la murale

315, rue Saint-Joseph, mur arrière, donnant sur la rue Notre-Dame-des-Anges



Isabelle Lapierre, *Séance Wifi DIY*, 2024.